

Culture : Journées européennes du Patrimoine 2025



Culture : Journées européennes du Patrimoine 2025

La 42^e édition des journées européennes du patrimoine (JEP) aura lieu les 19, 20 et 21 et septembre prochains.

Rendez-vous annuel incontournable, cet événement, organisé par le ministère de la Culture, propose aux 12 millions de visiteurs qui y participent chaque année de découvrir ou redécouvrir une nouvelle facette du patrimoine français.

Le thème retenu pour cette nouvelle édition « Patrimoine architectural ».

Dans le Gers, près de 200 lieux sont cette année ouverts au public. Pour les découvrir, consultez le programme de ces journées sur le site : <https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr/programme>

C'est désormais une tradition, à l'occasion des JEP, la préfecture et la sous-préfecture de Mirande ouvrent exceptionnellement leurs portes le vendredi 19, samedi 20 et le dimanche 21 septembre.

Programme et horaires de visites de la préfecture du Gers à Auch

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 septembre

- Exposition sur les gersoises et gersois reconnus Justes parmi les Nations
- Visite gratuite et accompagnée de l'hôtel préfectoral et du jardin à la française.

Départ des visites (durée 45 minutes)

le vendredi : 14h00 et 15h00

le samedi et le dimanche : 14h00, 15h00 et 16h00

Réservation obligatoire en ligne sur <https://my.weezevent.com/journees-europeennes-du-patrimoine-visite-de-la-prefecture-du-gers> ou par téléphone au 05 62 61 43 66, avant le mercredi 17 septembre.

Programme et horaires de visites de la sous-préfecture de Mirande

Samedi 20 septembre

Présentation de la sous-préfecture de Mirande, de son histoire et de son jardin par M. Michel THARAN, présentation du rôle de sous-préfet et visite de son bureau par M. Raphaël FARGES, sous-préfet de Mirande.

Départ des visites (durée 1h15) : 9h00 et 10h30

Réservation obligatoire auprès de la sous-préfecture de Mirande au 05 62 61 45 26 ou par mail sp-mirande@gers.gouv.fr, jusqu'au vendredi 19 septembre 15h.

Comment participer aux visites de la préfecture et des sous-préfectures ?

Pour participer à ces visites l'inscription est obligatoire, car les places sont limitées.

En raison du plan Vigipirate, des contrôles seront effectués à l'entrée de la préfecture et des sous-préfectures :

une pièce d'identité sera exigée à l'entrée des bâtiments

interdiction d'introduire des sacs volumineux, sacs à dos ou bagages

Pour les autres lieux ouverts au public à l'occasion des JEP 2025, il vous est conseillé de prendre contact auprès du responsable du site pour connaître les conditions d'accès et de contrôle.